

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation (ordinaire)
Titre : La Ville de Lausanne suit-elle les recommandations de la Cour des comptes en matière de permis de construire ?
Initiant-e(-s) : Pauline BLANC

Dans son rapport du 31 janvier 2019, la Cour des comptes du Canton de Vaud a exposé les résultats de son audit de la performance des processus d'octroi des permis de construire et d'habiter ou d'utiliser en zone à bâtir et des émoluments y relatifs.

L'une des principales conclusions mettait en avant le fait que la Ville de Lausanne devait se doter d'un nouveau règlement sur les émoluments perçus. Cet aspect est en cours de réalisation (préavis 2024/27).

L'autre des principales conclusions était relative à la durée de traitement des demandes de permis de construire. A ce titre, la Cour des comptes mettait en avant le fait que les durées de procédure n'étaient pas conformes à la loi et engageaient, le cas échéant, la responsabilité de la Municipalité.

En somme, il ressort en particulier que les procédures doivent être accélérées au sein de l'administration lausannoise et que certaines lacunes pouvaient être constatées.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Cour des comptes a émis un certain nombre de recommandations que la Municipalité s'était engagée à respecter de manière générale. Qu'en est-il ? Quel est le point de situation à ce jour ?
2. Les recommandations 6 ss concernent les durées de procédure d'octroi des permis de construire. La Municipalité a-t-elle modifié le traitement interne des procédures dans le sens des recommandations ?
3. La durée de traitement de demandes de permis de construire s'est-elle améliorée ?
4. Quelle est la durée actuelle de traitement de manière générale ? Et dans chaque service ?
5. La durée de traitement de chaque service est-elle justifiée ? Convendrait-il d'accélérer le processus dans certains services ?
6. La Municipalité compte-elle mettre en place d'autres outils afin d'optimiser le traitement des demandes de permis de construire ?
7. Les interactions entre les différents services concernés se sont-elle améliorées ? (cf. recommandation 7)

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 4 septembre 2024

Mme Pauline BLANC

Signataire(s) :

p.o. 